















ᑭᑎᑎᑭᑦ ᑭᑎᑎᑭᑦ ᑭᑎᑎᑭᑦ ᑭᑎᑎᑭᑦ  
Building *Nunavut* Together  
*Nunavut* liuqatigiingniq  
Bâtir le *Nunavut* ensemble

minimums dans les autres territoires de compétence du Canada en 2018. Les fonctionnaires du ministère continueront d'examiner les moyens possibles d'ajuster le salaire minimum par règlement dans les années à venir, notamment par l'utilisation d'une formule comme le font d'autres territoires et provinces au Canada.









## Tableau 2

### Évolution du salaire minimum au Nunavut depuis 1999

TAUX HORAIRE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	AUGMENTATION	VARIATION EN %
7 \$/6,50 \$*	1 <sup>ER</sup> AVRIL 1999	S.O.	S.O.
8,50 \$	3 MARS 2003	1,50 \$/2 \$	21,4 %/30,8 %
10 \$	5 SEPTEMBRE 2008	1,50 \$	17,7 %
11 \$	1 <sup>ER</sup> JANVIER 2011	1 \$	10 %
13 \$	1 <sup>ER</sup> AVRIL 2016	2 \$	18,2 %

*\*N.B.* : De 1999 à 2003, d'après les anciennes lois des Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut avait deux salaires minimums pour adultes, soit 7 \$ l'heure pour les employés d'au moins 16 ans et 6,50 \$ l'heure pour les employés d'au moins 16 ans de zones « éloignées du réseau routier ».

